



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-sept mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de METTRAY, sous la présidence de Monsieur Philippe CLEMOT, Maire.

Etaient présents :

Philippe CLEMOT, Daniel LAURENT, Béatrice JUGEL, Michel DUREAU, Chloé METAYER, Jean-Claude DUCHESNE, Emmanuel DUTAY, Nathalie SAUVEY, Michel Le GALLIC, Catherine GARIN-LIEGE, Geneviève STRADY, Jacqueline GUENAUULT, Béatrice SAVIGNY, Sophie GUERIN SIPROUDHIS, Bruno VIGNON.

Etaient représentés :

Bernard BIEQUE ayant donné pouvoir à Philippe CLEMOT
Renée BAPST ayant donné pouvoir à Catherine GARIN-LIEGE
Bruno PAGEOT-NOURRY ayant donné pouvoir à Bruno VIGNON

Etait excusé : Yann THOMAS

Secrétaire de séance : Nathalie SAUVEY

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 11 mars 2017

Monsieur le Maire demande si le compte rendu emporte quelques observations.
Le compte rendu est approuvé avec 13 voix pour et 5 abstentions.

Compte de Gestion Eau Potable

Monsieur Daniel LAURENT propose de voter le compte de gestion Eau Potable du receveur municipal en précisant que les chiffres sont identiques au compte administratif de la Commune.

Il rappelle que pour la section d'investissement le réalisé 2016 présente un déficit de 50 861.75 € au compte de gestion et au compte administratif.

Pour la section d'exploitation le réalisé 2016 présente un excédent de 44 558.72 € tant au compte de gestion qu'au compte administratif.

Le compte de gestion est approuvé à l'UNANIMITE.

Compte Administratif Eau Potable

Monsieur le Maire sort de la salle du Conseil Municipal et ne prend pas part au vote.

Monsieur Daniel LAURENT aborde le Compte administratif lequel présente un excédent d'exploitation de 44 558.72 € auquel il conviendra d'ajouter l'excédent de 2015 de 102 856.71 € pour un excédent cumulé à affecter de 147 415.43 €.

Concernant la section d'investissement, Monsieur LAURENT présente le déficit d'investissement de 50 861.75 € auquel il conviendra d'ajouter l'excédent de 2015 de 346 477.84 € pour un excédent cumulé à affecter de 295 616.09 €.

Le conseil municipal approuve à l'UNANIMITE le compte administratif.

Affectation du résultat Eau Potable

Monsieur Daniel LAURENT propose que compte tenu de la dissolution du budget annexe « eau potable » au 31 décembre 2016 de prononcer :

- l'affectation du résultat d'exploitation d'un montant de 147 415.43 en section de fonctionnement du budget communal,

- l'affectation du résultat d'investissement d'un montant de 295 616.09 € en section d'investissement du budget communal.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'affectation du résultat telle que proposé.

Modalités d'inscription budgétaires des créances

A la demande de Monsieur Emmanuel DUTAY, le conseil municipal approuve à l'unanimité la délibération de principe permettant de provisionner au compte 6817 les éventuelles admissions en non-valeur en régime de droit commun.

Inscription budgétaire d'une provision pour créances antérieures

A la demande de Monsieur Emmanuel DUTAY, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'inscription au BP 2017, une provision de 1 920.95 € pour couvrir la période de 2012 à 2015.

Compte de Gestion Communal

Monsieur Emmanuel DUTAY propose de voter le compte de gestion du receveur municipal en précisant que les chiffres sont identiques au compte administratif de la Commune.

Le conseil municipal approuve à l'UNANIMITE le compte de gestion.

Compte Administratif Communal

Monsieur Emmanuel DUTAY, en préambule rapporte quelques points de repères :

- Le CA doit être conforme, c'est-à-dire identique, au compte de gestion du receveur municipal.
- Le CA permet de voir si les engagements pris lors du Budget primitif ont été tenus.
- Le CA permet enfin de constater le résultat comptable de l'exercice révolu et de préparer le budget primitif de l'exercice à venir.

Pour la section d'investissement, Monsieur Emmanuel DUTAY rapporte :

- des dépenses constatées au 31/12/2016 de 402 301,43 €
- des recettes constatées au 31/12/2016 de 1 193 328,17€
- l'intégration de l'excédent 2015 pour 336 211,45 €

Monsieur Emmanuel DUTAY précise alors que le résultat global de la section d'investissement présente un excédent de 1 127 238,19 €.

Pour la section de fonctionnement, Monsieur Emmanuel DUTAY rapporte :

- en recettes, une augmentation de 40 000 € liée à 20 000 € de remboursement d'assurances statutaires sur les absences de personnel et à 20 000 € de produits des domaines, principalement des recettes de restauration scolaire.

Il précise que le montant en opération d'ordre de 883 636,59 € s'équilibre entre les dépenses et les recettes sur la valorisation comptable des cessions (comptes 775 et 7761 en recettes et comptes 675 et 6761). Monsieur Emmanuel DUTAY précise également qu'il s'agit d'écritures purement comptables permettant au trésor public de constater l'actif lié à ces cessions.

Monsieur Emmanuel DUTAY présente alors le résultat de l'exercice de la façon suivante :

- les dépenses de fonctionnement constatées pour l'exercice 2016 sont de 2 282 992,05 € en y intégrant les 883 636 € d'opérations d'ordre.
- les recettes de fonctionnement constatées pour l'exercice 2016 sont de 2 545 285,57 € en y intégrant les 883 636 € d'opérations d'ordre, auxquels il convient de rajouter l'excédent 2015 pour 177 653,65 €, soit un global de recettes de 2 722 939,22 €.

Le résultat de l'exercice est donc de 439 947,17 €.

Le conseil municipal avec 12 voix pour et 4 abstentions approuve le compte administratif, le Maire ne prenant pas part au vote.

Affectation du résultat

Monsieur EMMANUEL DUTAY propose alors la répartition de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2017 d'un montant de 439 947,17 € de la manière suivante :

- 239 947,17 € en fonctionnement, en précisant que cela permettrait de pallier une éventuelle

nouvelle baisse de DGF en 2017 et de contrevenir au manque de dynamisme des recettes fiscales communales,

- 200 000 € en investissement pour couvrir le remboursement du capital des emprunts en investissement pour 86 179 €, financer les travaux de voirie et réseaux réalisés désormais par Tours Métropole pour 75 000 € et financer la majeure partie des RAR de dépenses d'investissement hors école.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'affectation du résultat telle que proposée.

Vote des taux d'imposition

Monsieur Emmanuel DUTAY propose d'appliquer une variation de 1% des taux en vigueur pour dégager des marges de financement en section de fonctionnement.

Il souligne qu'il s'agit d'une hausse de 1% des taux et non pas d'une augmentation d'un point desdits taux.

Les taux passeraient ainsi de :

- Taxe d'habitation : 14,38 % à 14,52 %
- Taxe foncier bâti : 16,97 % à 17,14 %
- Taxe foncier non-bâti : 43,09 % à 43,52 %

La recette supplémentaire générée serait de 7 093 €.

Monsieur le Maire rapporte que sur un exercice la hausse est minimum mais que cumulée sur plusieurs exercices, cela représente une recette dont il serait dommageable de se priver. Il précise également que cette hausse résiduelle des taux a été conseillée par la Trésorerie Municipale pour permettre une pérennité des recettes.

Il est ensuite précisé que Mettray était dans la moyenne basse des taux d'imposition.

Le conseil municipal approuve avec 14 voix pour et 4 voix contre l'augmentation de 1% des taux d'augmentation.

Budget Primitif Communal

Monsieur Emmanuel DUTAY souligne la particularité du budget 2017 notamment en raison :

- des transferts de compétence et de leur traduction budgétaire ;
- du portage des travaux d'investissements voirie et réseaux par Tours Métropole
- de l'intégration de l'excédent du budget « eau potable » de 443 031 €
- des modifications profondes en termes de gestion RH (départ de plusieurs agents, arrivée de nouveaux, nouveau régime indemnitaire à mettre en place...)

Il présente ensuite les grandes orientations du BP 2017, à savoir :

- la maîtrise des dépenses à caractère général
- une prudence sur les charges de personnel
- le maintien du niveau des subventions
- le financement sanctuarisé des principaux projets du mandat :
 - o Regroupement scolaire
 - o Aménagement des commerces (Local fleuriste, restaurant et boulangerie)
 - o Révision du Plan Local d'Urbanisme

Monsieur Emmanuel DUTAY présente ensuite des dépenses réelles de fonctionnement en diminution de 152 802.29 € par rapport au budget 2016 avec :

- au 011 une reconduction du BP 2016 mais diminué du montant des transferts vers Tours Métropole soit 80 369.18 €
- au 012 une reconduction du BP 2016 diminué de 74 453.58 € soit l'équivalent des 2 ETP transférés y compris le non-remplacement de l'agent d'accueil et remplacement d'un autre agent par un catégorie B. Il est également relevé que ce chapitre intègre la prévision d'une enveloppe pour le nouveau régime indemnitaire.
- au 65 une augmentation de 4 703.68 € correspondant à une modification du point d'indice et des charges d'indemnités

Puis, toujours par rapport au budget 2016, des recettes de fonctionnement en augmentation de 71 287.73 € dont quelques augmentations (+ 209 708.95 € d'excédent N-1, + 5 000 € en remboursement

de personnel, + 41 298.52 € sur produits et services des domaines...) et quelques diminutions (187 432 € en impôts et taxes 21 481 € de DGF, 5 415 € dotation compensation TP...)

Monsieur Emmanuel DUTAY souligne que ce budget intègre des dépenses réelles prévisionnelles pour un montant de 1 437 085,79 € soit une baisse d'environ - 9,61% par rapport à 2016, et des recettes prévisionnelles d'un montant de 1 904 497,15 € soit en augmentation de + 3,88% par rapport à 2016.

Monsieur Emmanuel DUTAY tient à souligner que pour 2017 l'autofinancement prévisionnel, s'élève à 346 928 € contre 173 629 € l'an passé.

Il précise ensuite que l'autofinancement étant bien souvent une ligne utilisée pour analyser le budget communal, il trouve pertinent de présenter son évolution depuis 2012 :

- 2012 : 229 872 €
 - 2013 : 189 367 €
 - 2014 : 207 530 €
 - 2015 : 162 927 €
 - 2016 : 173 629 €
 - 2017 : 346 928 €
- > sans excédent eau : 199 513€

Monsieur Emmanuel DUTAY affirme donc que l'autofinancement communal ne connaît aucun effritement malgré une baisse cumulée de la DGF de 266 358 € depuis 2012.

Madame Béatrice SAVIGNY s'interroge sur la correspondance entre la baisse de la DGF et les transferts de charges.

Il lui est répondu que les transferts de charges sont financièrement neutres puisque les transferts de charges se traduisent par une perte de recette dans des proportions équivalentes. Donc si les transferts de compétences liés à la transformation en métropole emportent une diminution du budget, en recettes et en dépenses, ils ne sont en rien comparables à la DGS qui n'est qu'une perte sèche de recettes.

Monsieur le Maire ajoute que cette perte de recettes s'est même accompagnée d'une augmentation de certaines dépenses, comme la réforme des rythmes scolaires ou la revalorisation du point d'indice ; le maintien ou l'amélioration de l'autofinancement est le résultat d'une maîtrise du budget, d'une optimisation des dépenses. En cela, Monsieur le Maire précise que chaque poste fait l'objet d'une étude particulière, au dernier rang desquels les contrats d'assurance.

Monsieur Emmanuel DUTAY présente ensuite la section d'investissement, laquelle comprend le financement de restes à Réaliser (RAR) pour 452 916.68 €, dont 278 756.79 € au 116 pour les écoles et 9 665.13 € à l'opération commerce, et celui de dépenses nouvelles:

- 101 : 75 000 € (55 000 € HT pour la voirie via T+ et 20 000 € sur PLU)
- 102 bâtiments communaux: 26 243.50 € dont 12 000 € pour l'acquisition d'un véhicule.
- 103 école élémentaire : 3 200 €
- 104 terrain de loisir : 17 600 € dont 12 000 € pour la suite des travaux engagés en 2016 sur l'eau chaude sanitaire au Stade
- 105 mairie: 8 560 € dont 5 760 € pour des barnums et mange-debout, 2 200 € pour du matériel informatique
- 107 école maternelle : 1 000 €
- 108 Cosélia: 5 000 € en non affecté
- 111 commerces : 154 000 € (dont 5 000 € pour la mise en conformité électricité local Fleuriste et 149 000 € pour la pizzeria)
- 112 crèche : 2 000 €
- 115 opérations domaniales : 5 000 €
- 116 regroupement scolaire : 1 755 298.28 €
- 118 affaires urbaines : 11 200 €
- 1641 capital de l'emprunt : 86 179.59 €

Monsieur Bruno VIGNON demande si le budget prévoit de recourir à l'emprunt pour le financement du projet de regroupement scolaire.

Il lui est répondu par la négative, car la Commune, du fait de ses ressources propres, dispose aujourd'hui de la trésorerie nécessaire. La programmation du projet rendra probablement nécessaire le recours à l'emprunt à compter de l'exercice 2018.

Monsieur Emmanuel DUTAY précise également que le plan de financement reste également fonction

de l'état des subventions et dotations et qu'il convient donc d'attendre encore un peu pour statuer sur l'emprunt et ses modalités.

Monsieur le Maire propose de soumettre le budget au vote.

Le conseil municipal approuve avec 14 voix pour et 4 abstentions le budget tel que présenté.

Subvention aux associations

Madame Chloé METAYER présente ensuite de manière détaillée les subventions qu'il est proposé d'allouer aux associations.

Monsieur Bruno VIGNON précise qu'en plus des montants présentés il est important de prendre en compte les avantages en natures, notamment liés à la mise à disposition à titre gracieux des salles.

Il demande ensuite si les associations qui bénéficient de salle sans pour autant solliciter de subvention transmettent leur compte pour que la commune dispose d'un regard.

Madame Chloé METAYER confirme que la Mairie reçoit les comptes associatifs, même pour celle dont le soutien municipal se traduit par des aides en nature et non en subventions financières. Madame METAYER précise qu'elle voit bien l'allusion qui est faite et qu'il convient de relever que certaines associations proposent des activités, et que les administrés peuvent ne pas répondre présents. Quoiqu'il en soit Madame METAYER assure avoir reçu les comptes associatifs.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les subventions suivantes :

Association	Subvention 2017
	MAIRIE
APEM	400,00 €
CAP METTRAY	600,00 €
TOURAIN CHOISILLE EQUITATION	1 000,00 €
CLUB DE L'AGE D'OR	1 000,00 €
COMITE DES FETES	900,00 €
CHŒUR COSELIA	1 000,00 €
IMAGINEURS	500,00 €
METTRAY VTT	800,00 €
JSM FOOTBALL	3 878,00 €
JSM TENNIS	2 500,00 €
JUDO CLUB DE METTRAY	2 000,00 €
TENNIS DE TABLE DE METTRAY	650,00 €
VIVRE MIEUX A METTRAY	2 500,00 €
MULTISPORTS CLUB DE METTRAY	600,00 €
TOTAL ASSOCIATIONS METTRAY	18 328,00 €

AIDE FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT	900,00 €
CROIX ROUGE FRANCAISE	100,00 €
PREVENTION ROUTIERE	200,00 €
RESTOS DU CŒUR	500,00 €
LE SOUVENIR Français	100,00 €
CFA du BTP d'Indre et Loire	400,00 €
TOTAL ASSOCIATIONS HORS COMMUNE	2 200,00 €
TOTAL	20 528,00 €

Madame METAYER précise ensuite que les associations mettrayennes bénéficient également de l'aide de Tour(s)plus qui apporte une subvention d'un montant 10 122 €.

Monsieur le Maire précise que cette somme devrait bientôt être versée à la Commune directement, à charge pour elle de la reverser aux associations de son choix, ce qui éviterait des écritures comptables un peu trop lourdes.

Quoiqu'il en soit les associations qui en bénéficient sont choisies par la Commune, et la Commune reste souveraine dans la répartition des sommes. Pour cette année, la répartition sera la suivante :

JSM FOOTBALL	3 122,00 €
JSM TENNIS	2 500,00 €
JUDO CLUB DE METTRAY	2 000,00 €
VIVRE MIEUX A METTRAY	2 500,00 €

Madame Béatrice JUGEL précise ensuite que dans le cadre de sa délégation l'association Graine de Soleil a sollicité une subvention d'équilibre. Elle propose de reconduire le montant voté l'an dernier, à savoir 40 000 € ce qui pourrait, en fonction de l'évolution des comptes en cours d'année, de modifier le montant total. Elle rappelle en ce sens que les recettes de l'association sont également liées au taux de fréquentation et que le besoin financier ne peut être connu au jour du vote du budget.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la subvention pour la crèche.

Modification du tableau des effectifs

Monsieur Emmanuel DUTAY propose la modification du tableau des effectifs pour prendre en compte l'évolution des effectifs, et notamment créer un poste de Technicien territorial principal de première classe et de supprimer deux postes d'adjoints administratifs de seconde classe.

Monsieur le Maire précise qu'un travail de réorganisation est en cours pour tenter de réussir le non remplacement d'un agent sans entraver le service rendu au public. Ce travail est mené conjointement avec les services, Emmanuel DUTAY et lui-même.

Il précise également l'importance de remplacer un catégorie C par un catégorie B, pour une intervention renforcée sur la planification des tâches, notamment des services techniques.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la modification du tableau des effectifs.

Régime indemnitaire

Monsieur DUTAY rappelle l'évolution des textes réglementaires en la matière.

Il rapporte la nécessité de modifier la délibération définissant le régime indemnitaire pour ce qui concerne l'Indemnité Spécifique de Service (ISS) et la Prime de Service et de rendement (PSR) étant entendu qu'il s'agit du régime indemnitaire des agents de catégorie B et dont les références réglementaires ont évolué ; Il précise que la délibération municipale date de mai 2012 et qu'elle doit

donc être adaptée. L'absence de technicien territorial dans les effectifs n'a pas amené la Commune à retravailler sa délibération en amont.

Monsieur Emmanuel DUTAY précise que le conseil sera prochainement amené à statuer à nouveau sur le sujet, car une nouvelle réforme d'envergure devra être mise en œuvre avant la fin de l'année 2017. Il précise qu'il s'agit du RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel).

Le conseil municipal échange rapidement sur la question de l'évaluation des agents, il est rappelé à cette occasion que le régime actuel, permet déjà la modulation du régime indemnitaire, notamment via l'IAT (Indemnité d'administration de de technicité). Pour autant le principe du RIFSEEP permettra de coller au plus près de la fiche de poste de l'agent.

Monsieur Bruno VIGNON demande ce qu'il en est de l'évaluation des agents transférés.

Monsieur le Maire répond qu'aujourd'hui rien n'a changé : le DGS actuel évalue les agents transférés dans le cadre du temps où il est mis à disposition de la métropole. Monsieur le Maire précise enfin que le jour où les services métropolitains seront organisés, cette organisation sera probablement revue.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la modification du régime indemnitaire.

Montant de référence indice maximal

Monsieur DUTAY propose de prendre en compte le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017, qui précise qu'à compter du 1er janvier 2017, les indemnités de fonction des élus doivent être calculées en référence à l'indice terminal de la fonction publique.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette délibération

Fonds de concours Tour(s)plus

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la sollicitation auprès de Tour(s)plus de trois fonds de concours, à l'image des exercices précédents à savoir :

- sur les activités périscolaires pour 33 924 €,
- sur l'animation culturelle pour 1 559 €, fléchés sur la nuit du blues
- sur les illuminations de Noël pour un montant de 3 000 €.

F2D (fond de développement départemental)

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la sollicitation du département d'Indre-et-Loire pour obtenir au titre du F2D une subvention d'un montant de 32 000 € sur le projet de regroupement scolaire et de 28 000 € sur le projet de restaurant dans les locaux de la poste.

DETR

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la sollicitation de la Préfecture d'Indre-et-Loire pour obtenir, au titre de la DETR La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux une subvention d'un montant de 200 000 € fléchée sur le programme de regroupement scolaire. Monsieur Emmanuel DUTAY précise qu'il s'agit d'une subvention maximale et qui est fonction du nombre des subventions déposées en préfectures.

Fond de Soutien à l'Investissement Public Local

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la sollicitation de la Préfecture d'Indre-et-Loire pour obtenir, au titre du FISL (Fonds de Soutien pour l'Investissement public Local) une subvention d'un montant maximal, étant entendu qu'il s'agit d'une subvention exceptionnelle qui est possible sur l'exercice 2017, mais qui n'a pas vocation à être pérennisée. Monsieur Emmanuel DUTAY précise qu'elle sera sollicitée sur le projet de regroupement des écoles.

Dotations de l'ÉTAT / Amendes de police

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la sollicitation d'une participation financière sur la base du

produit des Amendes de police sur l'année 2017 étant entendu que le plafond sera fonction du nombre de dossiers instruits et d'un montant maximum de 9 000 €.

Il sera donc proposé de solliciter cette dotation, à flécher sur les travaux de voiries.

Acquisition parcelle « Moulin Maillet » à l'association la Paternelle

Monsieur Daniel LAURENT propose de régulariser une cession de la Paternelle au profit de la Commune et concernant la parcelle AI12 d'une superficie de 15 a 34 ca pour un montant de 3 068 €. Il rappelle que cette cession avait fait l'objet de délibérations tant de la part de l'association que de la Commune, mais que ces dernières n'avaient pas connu de suite. Il est donc nécessaire de délibérer à nouveau pour réactiver ce dossier.

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote et le Conseil Municipal donne tout pouvoir au Premier Adjoint au Maire, Monsieur Daniel LAURENT, ou son représentant pour signer tous les documents nécessaires.

Régularisation d'une rétrocession de trottoirs rue de la Motte

Monsieur Daniel LAURENT propose de régulariser la rétrocession à titre gratuit de la parcelle AN13 d'une superficie de 5 a 31ca et constituant des trottoirs situés rue de la Motte.

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote et le Conseil Municipal donne tout pouvoir au Premier Adjoint au Maire, Monsieur Daniel LAURENT, ou son représentant pour signer tous les documents nécessaires.

Le projet est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 20h08, et fait part de quelques points divers :

- 1- **Pont RD 476** : Monsieur le Maire informe que les travaux d'implantation d'un nouveau pont sont programmés, qu'ils entraîneront la fermeture de la RD476 de juin 2017 à décembre 2017. Il précise que la déviation sera annoncée dans les meilleurs délais et que les véhicules de moins de 7.5T seront autorisés dans le sens sud nord sur la RD2 à tourner à gauche après la voie ferrée. Pour assurer cela en toute sécurité, il est prévu de limiter la circulation sur le tronçon concerné à 50km/h.
- 2- **Travaux Ribelleries** : Monsieur le Maire rappelle le travail mené avec le groupe de riverains au Ribelleries et annonce le plan de financement que Touraine Logement a affecté sur le quartier à savoir 2 millions d'euros. Monsieur le Maire précise que le programme des travaux sera présenté aux habitants, et il se félicite du travail mené par la Commune qui aura permis de revaloriser le quartier dans son ensemble.
- 3- **Métropole** : Monsieur le Maire remercie l'ensemble des élus pour le soutien apporté dans la construction métropolitaine. Il rappelle qu'il s'agit selon lui d'un projet historique pour le territoire mais aussi pour Mettray. Il salue l'action des services et le rôle du Président de Tour(s)plus. Il rappelle le calendrier serré est également lié à l'engagement solennel du Ministre Jean-Michel BAYLET, Ministre de l'Aménagement du territoire, de la ruralité et des Collectivités territoriales, d'apporter en mains propres le décret portant création de la métropole. Un acte symbolique qui fait de Tour(s)plus, la première métropole issue de la loi n°2017-257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain.
- 4- Madame Sophie GUERIN SIPROUDHIS fait état d'une difficulté dans la gestion des poubelles « des locaux techniques municipaux » rue du manoir, poubelles régulièrement renversées et détritiques éparpillés. Il est proposé de réfléchir à la mise en place d'une protection visuelle.

Fait et affiché à Mettray, le 3 avril 2017
La secrétaire de séance, Nathalie SAUVEY

